

Province de Québec
MRC de l'Islet
Municipalité de Sainte-Perpétue

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le 16 juin 2025 à 19h00 au Complexe Municipal.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Lise Anctil
Siège #2 - Nancy Lamarre
Siège #3 - Gilles Chouinard
Siège #4 - Marylou Mercier
Siège #5 - Guylaine Cloutier
Siège #6 - Guy Joncas

Est/sont absents à cette séance:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Daigle. Madame Lysiane Mercier, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil. Après la vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

173-06
2025

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Guy Joncas et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - Véracité des frais encourus des routes locales de niveaux 1 et 2

4.2 - Déclaration d'intérêt pour l'adhésion au Programme de supplément au loyer (PSL) Santé mentale

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

4 - SUJETS À DISCUTER

174-06
2025

4.1 - Véracité des frais encourus des routes locales de niveaux 1 et 2

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 203 775 \$ dans le cadre du Volet entretien du réseau local (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Attendu que la reddition de comptes est intégrée au rapport financier, dans la section Questionnaire devant être déposé au ministère des Affaires municipales et de l'habitation;

Pour ces motifs, sur une proposition de la conseillère Nancy Lamarre, il est résolu et adopté à l'unanimité des membres présents,

Que la municipalité de Sainte-Perpétue atteste et informe le ministère des Transports de la véracité des frais encourus et de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ

**175-06
2025**

4.2 - Déclaration d'intérêt pour l'adhésion au Programme de supplément au loyer (PSL) Santé mentale

Il est proposé par le conseiller Gilles Chouinard et résolu unanimement par les membres du conseil;

Que le conseil municipal, via son Office d'Habitation, signifie son intérêt à soutenir 1 unité(s) dans le cadre du Programme de supplément au loyer (PSL) Santé mentale (Clés en main Chaudière-Appalaches);

Que le conseil municipal accepte de payer une part de 10% de la différence entre le loyer payé en fonction des revenus du locataire et le coût du loyer réellement payé, considérant le montant plafond autorisé par la Société d'habitation du Québec (SHQ);

ADOPTÉ

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de période de questions, étant donné qu'aucune personne n'est présente.

**176-06
2025**

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Guy Joncas et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 20 : 12 heures.

Je, Claude Daigle, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Claude Daigle
Maire

Lysiane Mercier
Directrice générale et greffière-trésorière